COMPTABILITE GESTION

ANTICIPER ET FAIRE FACE AUX IMPAYES

Mise à jour : **01/08/2017**

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ain

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- **Minimiser les risques d'impayés,**
- **Connaître les procédures à mettre en place lorsque l'impayé survient de façon amiable ou judiciaire.**

Contenu de la formation

Les préalables :

- Se prémunir avec de conditions générales de vente adaptées,
- Bien rédiger un bon de commande ou un devis de façon conforme pour éviter les recours,
- Emettre une facture avec les mentions adéquates et les CGV,

Le recouvrement amiable :

- Les relances à effecteur avant une action contentieuse,
- La mise en demeure, point de départ de l'action,
- Maîtriser les techniques de la relance téléphonique : structurer l'entretien, négocier et argumenter, avoir une attitude constructive,…

Le recouvrement contentieux :

- Le recouvrement des petites créances,
- Les chèques impayés : poursuite et recouvrement spécifique,
- l'injonction de payer, le référé-provision, l'assignation en paiement,
- la signification et l'opposition possible,
- le titre exécutoire : point de départ de la mise en œuvre du recouvrement,
- la mise en œuvre du recouvrement, le recours à un huissier,
- les outils de recouvrement : les différents types de saisies.

Moyens pédagogiques :

- Un support pédagogique sera remis à l'issu de la formation,
- PowerPoint de présentation de la formation,
- La formation est assurée par un juriste de la CMA de l'Ain

Suivi et évaluation :

- Au regard de chaque objectif, le stagiaire et invité à déterminer ses connaissance et compétences qu'il a acquises.
- Fiche d'évaluation de la formation.

Moyens pédagogiques

- Formation alternant théorie et exercices pratiques favorisant une mise en situation réelle

Suivi et évaluation

- Evaluation et synthèse des acquis
- Remise d'une attestation de présence

Public

Artisans, conjoints, salariés, demandeurs d'emploi

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé pour cette formation

Durée & horaires

1 jour soit 7 heures
9h00 à 12 h30 et 13 h30 à 17h00

Lieu & dates de formation

Chambre de Métiers et de l'artisanat à BOURG

Stage 1
Lundi 3 avril 2017

Stage 2
Jeudi 12 octobre 2017

Formateur

Frédéric PUIG – Possédant une expérience et des compétences en lien avec la formation dispensée

Tarifs

	stage
Artisan, conjoint collaborateur ou conjoint associé	35
Autres publics	175 €

RENSEIGNEMENTS

Contact : Pascal CUISANT
Tél 04 74 47 49 11 / p.cuisant@cma-ain.fr
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN
SIRET 180 120 016 00027 – APE 911 A – NAF 9411Z
N° déclaration d'existence : 82 01 P 000 601

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Rhône-Alpes